

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

25 JUL. 2022

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2022 03 67

1. Intitulé du projet

Création d'une sous-cellule de liquides inflammables et stockage de nouveaux produits au sein de l'entrepôt ULOG implanté sur la commune de Rumilly (74).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

U LOGISTIQUE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LE CORRE RONAN / DIRECTEUR GENERAL

RCS / SIRET

8 | 1 | 0 | 1 | 4 | 6 | 5 | 6 | 3 | 0 | 0 | 1 | 5 | 2

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 1. b) (soumis)	Les aménagements projetés sont intrinsèquement soumis à enregistrement pour la rubrique 4331. Le régime global du site n'est pas modifié. Le site reste soumis au régime de l'enregistrement - (cf. détail dans l'addendum).
Rubrique 39. a) (non soumis)	Aucune surface de plancher ne sera créée dans le cadre du projet. Les aménagements seront réalisés à l'intérieur des cellules existantes - (cf. détail dans l'addendum).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste essentiellement en des aménagements intérieurs des cellules de stockage existantes de l'entrepôt Rumilly afin de pouvoir accueillir des nouveaux produits dont certains ont des propriétés dangereuses. Il n'est pas prévu de travaux sur le bâti (aménagement intérieur uniquement - création d'une sous-cellule de liquides inflammables en cellule C), ni d'aménagement extérieur, à l'exception d'une rétention déportée enterrée associée à cette sous-cellule.

Le projet prévoit la création d'une sous-cellule de 1 694 m² environ dédiée au stockage des liquides inflammables, pour un volume total de produits d'environ 570 m³. Les parois de cette sous-cellule seront REI 120 et les dispositions seront conformes à la réglementation ICPE applicable. Cette sous-cellule sera raccordée à une rétention déportée enterrée à l'extérieur d'un volume de 475 m³.

Le projet prévoit également le stockage de nouveaux produits en rack en cellule C existante. Les nouveaux produits sont les suivants: charbons de bois, alcools de bouche, terreaux, solides facilement inflammables, produits dangereux pour l'environnement et mélanges d'hypochlorite de sodium (les informations complémentaires sont disponibles dans l'addendum).

4.2 Objectifs du projet

Les enjeux relatifs au projet sont :

- Permettre depuis l'entrepôt de Rumilly la livraison des produits dits "rotation rapide" détenus sur d'autres sites logistiques pour être à iso périmètre avec les autres régions,
- Proposer ces produits aux points de ventes de la région est.

ULOG a la volonté de continuer l'exercice de ses activités au sein de l'entrepôt Rumilly en respectant les règles ICPE applicables tout en intégrant les futures aménagements projetés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les principaux aménagements qui seront réalisés dans le cadre du projet sont les suivants :

- Création d'une sous-cellule de 1 694 m² en cellule C existante, constituée de parois REI 120,
- Création d'une rétention enterrée extérieur de 475 m³ déportée à la sous-cellules LI.

Le démarrage des travaux est prévu pour septembre 2022 jusque janvier 2023.

Les travaux seront réalisés par des entreprises spécialisées.

Des informations complémentaires sont disponibles dans l'addendum.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il n'est pas attendu de modification majeure en phase exploitation de l'entrepôt de Rumilly vis-à-vis de la situation actuellement autorisée.

Seuls des aménagements internes de la cellule C existante seront réalisés afin de permettre le stockage de nouveaux produits dangereux en cette cellule dans le respect des dispositions réglementaires applicables et en maîtrisant les risques associés.

Le site aura toujours pour vocation le stockage de marchandises combustibles "standard" de la grande distribution visées par la rubrique 1510 de la réglementation des ICPE ainsi que des produits dangereux dans des emplacements dédiés et dans la nouvelle sous-cellule.

Plus de détails sont fournis dans l'addendum.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'installation existante a été soumise à une procédure initiale d'autorisation environnementale au titre des ICPE.

Le projet objet du présent formulaire relève en lui-même du régime ICPE Enregistrement. Le projet est également soumis à évaluation du Préfet au titre de l'article R.181-46 du Code de l'Environnement. L'addendum joint au présent document comporte également les éléments d'appréciation de la modification vis à vis des rubriques IOTA Loi sur l'Eau.

On rappelle que l'établissement est actuellement soumis à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), et est réglementé par ses arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter n°2002.91, en date du 18 janvier 2002, modifié le 20 octobre 2004, et l'arrêté préfectoral n°PAIC-2020-0102 du 23 décembre 2020.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la sous-cellule de liquides inflammables	1 694 m ²
Volume maximum de liquides inflammables dans la sous-cellule	570 m ³
Volume de la rétention déportée extérieure associée	475 m ³
Volume des autres produits supplémentaires	cf. détail fourni dans l'addendum

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

U LOGISTIQUE
Entrepôt Rumilly
ZI des Pérouses
38 avenue de L'ARCALOD
75 150 RUMILLY

L'entrepôt est implanté sur la parcelle cadastrale n°000 C 1 502

Coordonnées géographiques¹

Long. 45 ° 83 ' 39 " 2 Lat. 05 ° 95 ' 53 " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " .. Lat. ___ ° ___ ' ___ " ..

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " .. Lat. ___ ° ___ ' ___ " ..

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Les installations existantes ont fait régulièrement l'objet d'études réglementaires, qui ont été déposées en Préfecture de la Haute Savoie. Le dernier dossier sur l'établissement ayant fait l'objet d'une demande d'autorisation avec étude d'impact date de 2000. L'établissement existant est actuellement régi par ses arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter n°2002.91, en date du 18 janvier 2002, modifié le 20 octobre 2004, et l'arrêté préfectoral n°PAIC-2020-0102 du 23 décembre 2020. Le détail sur la situation administrative du site est fourni dans l'addendum.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'entrepôt ULOG de Rumilly est implanté sur la ZNIEFF de type II: ZONES HUMIDES DU SUD DEL'ALBANAIS/ Identifiant national: 820009765 (cf. détail en annexe 7). La ZNIEFF de type I la plus proche est à 300 m à l'Ouest du site: Zones humides de Pré Canet, Bel Air, Gratteloup et Marigny / Identifiant national: 820031244.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Rumilly est concernée par un Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement (PPBE) pour ses voies communales sur la période 2020-2023, approuvé le 10 décembre 2020. Le PPBE de Haute-Savoie pour la période 2019-2023 relatif aux infrastructures routières nationales a été approuvé le 18 septembre 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Rumilly est concernée par un Plan de Prévention des risques naturels prévisibles (PPRN). Le bâti de l'entrepôt ULOG est implanté hors zone d'aléa naturels (glissement de terrain, terrain hydromorphe, chute de blocs et de pierres, crue torrentielle, inondation, ruissellement). Le Plan de Prévention des risques naturels prévisibles a été approuvé par arrêté préfectoral n°2013298-0002 en date du 25 octobre 2013.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Présence d'un site BASIAS situé à 330 m à l'Ouest du site. La référence du site est RHA7400155 - SARL VOYAGES GRILLET, anc. SA Les Fils de Jules BIANCO pour l'activité de dépôt de liquides inflammables. Le site est en activité.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche est situé à environ 125 m à l'ouest et 250 m au sud des limites de propriétés de l'entrepôt. Il s'agit de la zone NATURA 2000 FR8201772 - Réseau de zones humides de l'Albanais, dont les caractéristiques et la cartographie sont fournies en annexe 6 du Cerfa.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de nouvelle surface imperméabilisée dans le cadre du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu dans le cadre du projet de travaux lourds sur le bâti existant ni sur les aménagements extérieurs. Le projet sera limité à la création d'une sous-cellule de liquide inflammable en cellule de stockage C existante ainsi qu'à la création d'une rétention enterrée à l'extérieur de 475 m3 pour la rétention des eaux d'extinction incendie de cette sous-cellule.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste principalement en la réorganisation de stockage à l'intérieur du bâti existant. Il n'est pas attendu de modification de la nature des activités actuellement présentes sur le site. Les aménagements projetés seront réalisés dans l'enceinte du périmètre ICPE du site. Il n'est pas prévu l'imperméabilisation de nouvelle surface. Le projet ne conduira pas à la destruction de la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche se trouve à 150 m à l'ouest des limites de propriété du site. Les aménagements projetés sur le site ne seront pas de nature à modifier les activités actuellement autorisées. Il s'agit essentiellement d'aménagements intérieurs ne conduisant à aucune incidence sur l'environnement proche extérieur et en particulier sur cette zone de protection. Par ailleurs, l'entrepôt existant est implanté en zone industrielle dont l'emprise a été initialement étudiée dans le cadre de l'étude d'impact intégrée au dossier d'autorisation initiale (2000 - 2002).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements projetés sur le site ne seront pas de nature à modifier les activités actuellement autorisées. Il s'agit essentiellement d'aménagements intérieurs ne conduisant à aucune incidence sur l'environnement proche extérieur.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Rumilly est couverte par un PPRN. La partie végétalisée au sud du site se trouve en zone 137X du PPRN relative au risque inondation (cf. annexe 8). Les aménagements projetés seront réalisés hors zone d'aléa du PPRN, au sein du bâtiment existant, et ne seront pas concernés par des risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements projetés n'induiront pas de trafic complémentaire en phase exploitation de l'entrepôt. Seuls quelques véhicules additionnels seront attendus dans le cadre de la réalisation des aménagements mais ce trafic sera sur une période limitée et restera faible compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser (absence de travaux de démolition, imperméabilisation des sols, ...).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Absence de nouvelle activité susceptible de générer des nuisances sonores. Les aménagements consistent en la réorganisation de stockage à l'intérieur du bâti existant.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Absence de nouvelle activité susceptible de générer des nuisances olfactives. Les aménagements consistent en la réorganisation de stockage à l'intérieur du bâti existant.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Absence de nouvelle activité susceptible de générer des vibrations. Les aménagements consistent en la réorganisation de stockage à l'intérieur du bâti existant.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Absence de nouvelle activité susceptible de générer des rejets dans l'air. Les aménagements consistent en la réorganisation de stockage à l'intérieur du bâti existant.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Absence de nouvelle activité susceptible de générer des effluents. Les aménagements consistent en la réorganisation de stockage à l'intérieur du bâti existant.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Absence de nouvelle activité susceptible de générer des déchets complémentaires lors de l'exploitation du site. Les aménagements consistent en la réorganisation de stockage à l'intérieur du bâti existant. Les éventuels déchets en cas de casse sur les contenants de liquides inflammables ou dangereux seront traités sur le site comme des déchets industriels spéciaux et seront traités par les filières adaptées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de modification du bâtiment existant, uniquement des aménagements intérieurs.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de modification du bâtiment existant, uniquement des aménagements intérieurs.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

cf. PAC V0

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des caractéristiques des aménagements projetés sur le site existant de Rumilly, l'étude environnementale ne semble pas nécessaire dans le cadre du projet.

La présente demande est complétée d'un addendum permettant d'apporter au Préfet, conformément au titre de l'article R181-46 du Code de l'Environnement, tous les éléments d'appréciation en termes d'impacts et de dangers.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7: plan de situation du projet par rapport aux ZNIEFF de type II
Annexe 8: plan de situation du projet par rapport à la cartographie du PPRN de Rumilly
Annexe 9: documentation technique rétention déportée - Sous-cellule LI
Annexe 10: résultats des modélisations Flumilog (PhD n°1 et 2)
Annexe 11: calcul D9/D9a actualisé pour la cellule existante
+ Addendum

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

JENDARGUES

le, 24 / 06 / 2022.

Signature



A. GENET